

Compte rendu intersyndical de la séance du Conseil Scientifique de l'InSHS
Jeudi, 12 juillet 2018

PRESENT(E)S :

Membres du CSI : Anne Abeillé, Ada Ackermann, Richard Arena, Philippe Auvergnon, Naceur Chaabane, Renaud Crespin, Emmanuel Didier, Ivan Guermeur, Nathalie Le Tellier-Becquart, Cécile Michel, Hélène Michel Cristiana Oghina-Pavie, Philippe Rygiel, Rossana Vaccaro-Chaudiron, Nathalie Vienne Guerrin

Présidents de section et de CID ou leurs représentants : Nabil Hathout (34), Jean-Pierre Le Crom (36), Ginette Saracco (CID 52). Les président(e)s de sections sont invité(e)s au CS de l'InSHS le matin.

Représentant le CS du CNRS : Claire Lemerrier

Représentants de l'InSHS : François-Joseph Ruggiu, Diane Brami, Michele Dassa, Sylvie Démurger-Fournier, Alexandre Gefen, Carole Le Contel, Marie-Térèse Pontois

Comité National : Cécile Lokiec (assistante)

Excuse(E)s CSI : Astrid Brandt-Grau, Geneviève Cortès, Delphine Gardey, Lamine Gueye, Lilian Haegeman, Anneliese Nef

Secrétaires de séance : Nathalie Vienne-Guerrin et Naceur Chaabane

Présentation de François-Joseph Ruggiu, Directeur de l'InSHS, et discussion, avec en particulier les points suivants :

1. La politique et les grands chantiers de l'InSHS

François-Joseph Ruggiu présente, comme il l'a fait devant les DU et la plupart des sections du CoNRS, la vision qu'ont l'Institut et, au-delà, la vision du CNRS, du contexte général dans lequel se situent les recherches menées par l'InSHS. Il remercie le CS de l'InSHS pour son engagement dans des questions d'intérêt général.

Le monde de l'ESR en France a évolué depuis 2017-2018 à différentes échelles, notamment avec l'arrivée en janvier 2018 d'Antoine Petit à la présidence du CNRS, élément majeur de cette évolution. Des priorités sont affichées et on voit se dessiner les grandes lignes de sa politique notamment sur les partenariats avec les sites universitaires.

L'année universitaire qui vient de s'écouler a été marquée par des décisions importantes en matière de PIA.

C'est une période de confirmation de certains Idex (par exemple Sorbonne Université) ; une période probatoire prolongée pour d'autres (PSL, par exemple). On note des avancées dans le cadre de la construction d'établissements. Comment le CNRS et l'InSHS interprètent-ils ces mouvements ?

Le CNRS veut s'assurer que les chercheurs et les IT CNRS et les autres personnels des UMR soient toujours placés de manière à rendre le meilleur service possible à l'ESR et ainsi à justifier la confiance et les ressources que la nation confie au CNRS.

Depuis 2 ans, les SHS ont bénéficié de rallonges budgétaires : abondement spécial de l'ANR à hauteur de 2 M€ en 2017 et 5 M€ en 2018. Il y a une attention particulière du Ministère aux SHS et on doit être à la hauteur de cette confiance.

La politique scientifique consiste à donner des impulsions dans des directions fixées par le CNRS. Quand le CNRS pense la définition des priorités, l'implication du personnel et l'allocation des ressources, il vise une forme d'équilibre entre des directions différentes, dans deux grands domaines : le domaine scientifique et le domaine institutionnel et académique.

Equilibre scientifique : c'est celui qui amène à tenir la balance entre 3 ensembles de priorités de manière simultanée :

(1) Domaines disciplinaires ou secteurs clefs au sein des disciplines ou thématiques, traditionnellement très représentées au CNRS : sciences archéologiques, anthropologie, sciences de l'érudition.

(2) Mais le CNRS continue aussi de soutenir des thématiques SHS, prioritaires depuis de nombreuses années : études aréales, formalisation, quantification et modélisation des données, humanités numériques et genre. Le CNRS réaffirme ces quatre priorités méthodologiques qui sont des clefs d'entrée dans les disciplines. Elles sont transversales aux disciplines, c'est sur cette base que le CNRS doit bâtir sa complémentarité par rapport aux autres acteurs de l'ESR.

(3) Le CNRS tient à ancrer sa place aussi au sein des grandes thématiques prioritaires pour l'ensemble de l'ESR : santé (santé publique), éducation (dans ses dimensions traditionnelles au CNRS, comme la sociologie de l'éducation, ou plus récentes), sécurité des humains (pensées du point de vue des SHS), Intelligence Artificielle (IA). Sur l'IA, l'InSHS pointe le fait qu'il y a là un dossier central pour l'ESR et la nation : il faut que les SHS s'emparent de cette question. L'IA est une problématique profondément SHS (usages de l'IA, question de la protection de la vie privée, enjeux économiques évidents). Cela concerne avant tout les économistes et les juristes, mais pas uniquement. L'IA est une question épistémologique, elle nous amène à réfléchir sur la représentation des connaissances, sur le raisonnement, sujets sur lesquels nos collègues philosophes et anthropologues ont des choses à dire. Il faut être proactif dans ce domaine. F.-J. Ruggiu a demandé à A. Gefen de mener une réflexion à ce sujet.

Equilibre institutionnel ou académique : c'est une question centrale de l'investissement sur des sites dans un paysage d'une incroyable complexité.

Le CNRS voit actuellement se dessiner quatre types de sites :

- Sites avec une université (parfois fusionnée) qui est porteuse d'IdEx ou ISite (Lille, AMU, Bordeaux, Strasbourg...)
- Sites avec IdEx ou ISites où les établissements du site (écoles, universités) cherchent à fusionner ou à constituer un grand établissement (USPC, Grenoble, PSL, Paris-Saclay, etc.)
- Sites qui ne sont pas entrés dans la dynamique actuelle ou en sont sortis
- Sites sur lesquels l'évolution institutionnelle est en cours et se dessine difficilement, mais nous ne savons pas encore dans quelle direction.

Dans ce contexte, voici les trois positions que l'InSHS souhaite maintenir en équilibre :

- Maintien et développement des UMR d'excellence partout où elles sont sur le territoire (y compris hors des deux premières catégories de sites), si tant est que les unités répondent aux attendus de qualité scientifique du CNRS, aussi bien au niveau de l'InSHS que des sections du Comité national.
- Amplifier la collaboration avec les universités et les écoles qui sont bien intégrées dans la dynamique IdEx ou ISite et qui sont des partenaires historiques ou traditionnels.
- Essayer d'intensifier les relations avec les sites porteurs d'IdEx dans lesquels les SHS et l'InSHS ne sont pas forcément bien implantées pour le moment ou les SHS ne sont pas bien représentées, comme à Saclay (plus gros site national pour le CNRS). Il est

important que l'InSHS ne soit pas déconnecté des grands sites de ce type et doit se poser la question de sa collaboration avec Saclay dans certains domaines.

Ce sont des équilibres difficiles à trouver dans un budget qui reste contraint.

Le budget de l'Institut en 2018 s'élève au total à 18 754 061 euros, soit un complément budgétaire de 500 K€ pour l'InSHS par rapport à 2017 (18 257 061 €). Celui-ci a été consacré pour moitié à trois priorités : les revues, les réseaux, et l'international. L'autre moitié est destinée à soutenir les unités (FEI).

Dans ce budget en hausse mais contraint, les trois pistes pour atteindre cet équilibre :

(1) Concertation régulière avec les cotutelles des UMR : l'Institut travaille encore beaucoup par discipline. Il faut prendre en compte la politique de site, développer un partenariat fort avec les sites en cours de constitution, faire des visites de sites régulières (Montpellier, Lille, etc.), faire des visites de préparation des contrats quinquennaux (tous les sites de la vague E) : campagne de contractualisation. Visites, l'année prochaine, des sites pour la vague A.

(2) Gestion fine des emplois C et IT : pour chaque recrutement de chercheur il faut se demander si c'est la bonne personne en général mais aussi dans le cadre de la politique du CNRS, s'il/elle est au bon endroit pour son profil. L'intégration des ITA dans les UMR est fondamentale. Besoin d'avoir une meilleure connaissance des missions rendues (déjà fait pour les ITA de la BAP F). Une réflexion sera lancée prochainement pour une analyse des métiers de la BAP J et plus tard pour l'ensemble des métiers IT.

(3) Mise en place de la politique de réseau. Pas de politique de sites sans politique de réseaux. Poursuivre la politique en termes de création de RTP, de GIS. Arbitrages des ressources.

Cécile Michel : Comment se positionne le CNRS par rapport à l'avant-projet de loi concernant la politique de site (ordonnance du 29 novembre 2017) ? Qu'en est-il des nouveaux projets de loi sur l'ESR ?

François-Joseph Ruggiu : Nous attendons encore le contenu précis de cette ordonnance, son effet, et ce qu'elle va permettre ou ne pas permettre. L'enjeu clef serait apparemment de permettre de faire voisiner dans un même établissement des composantes qui ont une personnalité morale et juridique (écoles), d'autres pas (modèle facultaire).

Philippe Rygiel : L'IA n'est pas le cœur de métier de l'InSHS. Comment cet objectif pourrait se mettre en musique ? Et se pose-t-on la question du rapport avec l'INRIA ?

Alexandre Gefen : Certaines disciplines vont avoir affaire à l'IA pour classer les textes, fouiller les corpus juridiques, analyser de grandes masses de données économiques.... Il y a déjà le recours à l'intelligence artificielle dans des méthodes essentiellement de fouilles quantitatives. D'autre part, il y a eu réellement une prise en compte de l'IA aussi bien du côté de l'économie que du côté de l'éthique, de l'épistémologie (philosophie). On ne peut pas totalement laisser l'IA à l'INRIA et aux sciences dures. On va s'en servir : va être posée la question du sens et pour cela les SHS sont essentielles et constituent une valeur ajoutée par rapport à l'INRIA.

François-Joseph Ruggiu : Notre avantage est qu'on peut s'appuyer sur nos collègues de l'InS2I et de l'InSMI, les deux instituts pilotes dans ce domaine, déjà très largement sensibilisés à ces problématiques. L'InSHS rencontre régulièrement avec ces deux instituts. C'est A. Gefen qui assure le lien. Il n'y a pas que l'INRIA qui s'occupe d'IA, le CNRS s'en est emparé et a une valeur ajoutée par rapport à l'INRIA.

Claire Lemercier : Pour la partie utilisation de l'IA, ne pas faire comme si rien n'existait au niveau de l'InSHS en matière d'IA. Il existe déjà beaucoup de recherche dans ce domaine. Il

faut éviter que l'IA ne vienne balayer toutes les autres façons de faire de la modélisation, de la quantification, de la fouille de textes que l'on pratique depuis longtemps à l'InSHS.

Alexandre Gefen : Ce sont des méthodes complémentaires aux méthodes statistiques référentielles ou autres, il ne s'agit pas d'une priorité particulière. Il n'y a pas d'écrasement par l'IA de la longue tradition d'analyses statistiques, de modélisation... Pratiquer des méthodes de fouille de textes avec et sans IA, ce n'est pas la même chose qu'on fait.

Ada Ackerman : Par rapport à l'IA : tenir compte de l'émergence de nouvelles images produites par et pour les machines et la question essentielle qu'elle pose dans leurs interactions avec le regard humain (productions visuelles artistiques et littéraires).

François-Joseph Ruggiu : Entièrement d'accord, pour l'InSHS, tous les champs de recherche doivent se poser la question de ce qui doit être priorisé.

Nabil Hathout : **Question sur les quatre types de site : Quelle est la politique de l'InSHS par rapport à des UMR qui ne sont pas excellentissimes et qui sont sur un site qui n'a pas d'IdEx ou d'ISite ?**

François-Joseph Ruggiu : Il n'y a pas de problème pour des UMR excellentes même si elles ne sont pas dans des ISites ou IdEx. Mais il y a des UMR dont la dynamique s'épuise ou qui ne développent pas les thématiques prioritaires du CNRS, quel que soit le site sur lequel elles se situent. La question se pose alors quel que soit l'environnement du site (IdEx/ISite ou pas). Les deux choses ne sont pas liées ; une UMR qui n'est pas excellente ne sera pas sauvegardée qu'elle soit ou non dans un Idex.

Nathalie Vienne-Guerrin : **Comment se passent les visites préparatoires des quinquennats ?**

François-Joseph Ruggiu : Les visites auront lieu sûrement vers décembre 2018 /janvier 2019 pour pouvoir préparer les choses pour le dossier HCERES. Un échange avec les autres tutelles aura lieu.

Richard Aréna : voit émerger et se développer dans certains cas des **collaborations potentielles inter-IdEx**, ce qui montre que les recherches dépassent les politiques de sites. N'est-ce pas intéressant pour une vision nationale de la recherche par le CNRS ?

François-Joseph Ruggiu : En effet, la politique de site ne peut se concevoir sans politique de réseau.

Grande force du CNRS : opérateur de recherche au niveau des sites où il est impliqué mais a aussi une vision nationale, ce qui lui permet de développer des actions transversales.

2. Retour sur le rapport de prospective du CSI et les recommandations qui y étaient listées concernant l'interdisciplinarité en SHS et l'internationalisation des SHS ; Point sur Horizon Europe

Alexandre Gefen : Le CSI s'interrogeait sur l'adossement des recherches interdisciplinaires sur des logiques à court terme, en lien avec des préoccupations sociétales à court terme. C'est une question d'équilibre à trouver. On ne peut pas ne pas entendre les demandes sociétales. Les problématiques de Momentum vont dans ce sens. Il ne s'agit pas de trouver des réponses à des questions sociétales directes. Mais il y a un équilibre que le CNRS essaie de maintenir. Les GDR sont évalués par les sections ; les SMI par experts extérieurs. Le site de l'institut est en cours de refonte et il y aura un affichage plus clair en la matière. Les chercheurs ont maintenant accès à d'autres portails via BiBCNRS. En ce qui concerne les sciences cognitives (comportement humain et éducation), il y a des discussions avec les collègues de l'InSIS.

Cécile Michel : Pourquoi les GDRI ne sont-ils pas examinés par les sections (contrairement aux GDR) ?

FJ Ruggiu : C'est à l'échelle du CNRS, il s'agit de deux structures différentes. Le GDR est une structure opérationnelle de recherche alors que le GDRI est une simple convention internationale négociée par la DERCI.

Anne Abeille suggère qu'une réflexion soit menée sur les usages de méthodes expérimentales (outils informatiques, psychologie expérimentale). Elle signale des risques de dérives, avec, par exemple, des projets très lourds en termes de financement (recours à l'imagerie cérébrale) dont on ne mesure pas forcément l'utilité. En linguistique expérimentale, les pratiques ne sont pas harmonisées.

Emmanuel Didier : Qu'en est-il des instances éthiques ou intégrité qui doivent être établies après les différentes affaires qui ont secoué le CNRS et en particulier l'INSB. Les sciences sociales pourraient être des ressources pour ces instances ; en effet, nombreux sont ceux qui font des études sociales des sciences, et qui ont construit un regard « méta » sur ces dernières.

Alexandre Gefen : la question est au cœur de la section 53 (recrutements en section 53 cette année : anthropologie et médecine). C'est un domaine qui est très sérieusement pris en compte.

Philippe Auvergnon : signale qu'une discussion a eu lieu les 4/5 juillet au comité technique CNRS, pour qu'il y ait un **réfèrent intégrité scientifique**¹ ; et aussi la préfiguration de la mission de déontologue. Des séances ont été consacrées à la rédaction d'une charte déontologique mais le texte retenu lui semble devoir être amendé à l'avenir. Il doit y avoir interaction entre les différents référents.

Cécile Michel : signale qu'il existe d'excellents textes du COMETS sur le sujet.

Anne Abeille : En linguistique expérimentale, chaque expérience menée pour une étude publiée dans une revue fait l'objet d'un examen par un comité d'éthique. Le CNRS devrait s'emparer de cette question.

Internationalisation

François Joseph Ruggiu : Concours 2018 : 11 lauréats étrangers sur un total de 65, soit 17% (29% en 2016 et 27% en 2017). Régression assez marquée mais pas forcément significative. Il relève une formulation dans le rapport de prospective du CSI qui fait mention de « Disciplines appelant moins à l'international que d'autres ». FJR pense que toutes les disciplines ont vocation à l'internationalisation et ne conçoit pas de discipline qui n'appelle pas l'international.

Jean-Pierre Le Crom : signale les dérives auxquelles peut mener une injonction à l'internationalisation, avec des projets (en sociologie, notamment) bâtis sur des choix potentiellement artificiels. En droit : les recherches semblent être moins propices à l'internationalisation mais cela rend le CNRS d'autant plus précieux dans ce domaine.

François-Joseph Ruggiu : Il ne faut pas encourager les dérives. Au CNRS, les chercheurs se concentrent sur le droit international alors que les universitaires s'intéressent le plus souvent au droit national. Il y a donc une vraie spécificité de la recherche menée au CNRS.

En ce qui concerne les liens avec les institutions internationales, il y a 36 universités étrangères (dont 14 francophones) qui ont 3 liens partenariaux ou plus avec des UMR de l'InSHS (LIA,

¹ Depuis la réunion du CS de l'InSHS, Rémy Mosseri a été nommé réfèrent intégrité scientifique du CNRS.

PICS...). Le CNRS ne constate pas de volonté du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) de se désengager. Bien au contraire, il y a une volonté de valoriser les UMIFRE, même si le budget du MEAE a pu être en baisse sur ce poste, ce qui n'est pas le cas du budget de la recherche, et le budget CNRS pour les UMIFRE a été maintenu.

Il y a 91 possibilités d'expatriation à l'InSHS (E/C, C ou IT), ce qui constitue un effort remarquable comparativement aux autres instituts.

Sylvie Démurger-Fournier : Lors de la Journée des UMIFRE, le 14 mars, organisée par le MEAE, il a réaffirmé l'importance de ce réseau. 25 pays sont couverts par les UMIFRE mais il y a 12 antennes dans d'autres pays et les UMIFRE ont compétence territoriale sur 114 pays en tout. Exemple de l'IRASEC basé à Bangkok mais dont la zone de compétence couvre 10 pays.

François-Joseph Ruggiu : Il y a trois types de collègues dans les UMIFRE : EC, C et ITA. En 2018 ont été affectés 11 EC et 10 C et il y a, en permanence, entre 12 et 15 ITA. Les EC ne font que 2 ans statutairement. Les C ne sont affectés que pour 3 ans. C'est une bonne moyenne. Il serait gênant de descendre en dessous. Les IT peuvent rester plus longtemps. Les directeurs des Umifre sont des cas particuliers ; ils peuvent faire 2 mandats de 2 ans. Les directeurs des trois USR du CNRS Alexandrie (Cealex), Naples et Karnak, ont le droit à 2 mandats de 5 ans. Les directeurs des UMIFRE sont toujours détachés au MEAE sauf le directeur de la Maison française d'Oxford

François-Joseph Ruggiu : Aide à la traduction des revues

C'est un programme autour de 100 K€ par an, qui est évalué depuis un an. L'InSHS a mené un test sur cinq revues : le bilan est globalement positif. Mais l'InSHS va néanmoins se désinvestir de ce programme. Certaines revues en sortent (*Annales des sciences sociales...*) car elles sont devenues autonomes. La politique de la barrière mobile en réduit la visibilité. Le programme était limité dans le temps car il visait à effectuer un amorçage, à couvrir un coût transitoire avant que la revue soit autonome. L'an prochain le budget sera réduit à 70 K€ et l'InSHS se désengage progressivement, mais continuera à aider la revue *Clio. Femmes, Genre, Histoire* (parce qu'elle aborde la question du genre qui est une des priorités méthodologiques de l'Institut).

Au-delà de ce programme spécifique, c'est aux unités de faire des choix. L'InSHS ne fléchera pas de crédits spécifiques d'aide à la traduction. Les unités ont la maîtrise de ces dépenses liées aux revues.

La suggestion qui avait été faite par le CSI de créer un nouveau métier (aide à la traduction) n'est pas retenue par la direction de l'InSHS pour plusieurs raisons : (a) organisation, qualification de ce que serait le métier IT d'aide à la traduction dans une unité ou même dans une structure commune comme une MSH (b) si les promesses de l'IA se concrétisent dans 10/15 ans, ce problème sera derrière nous. Si le prochain CSI veut continuer à réfléchir dans cette direction en se mettant en relation avec l'Observatoire des métiers et instruire le dossier, l'InSHS sera cependant intéressé.

Claire Lemerrier : Le secrétariat d'édition en langue non française constitue un vrai besoin spécifique qui pourrait être couvert par des métiers de mise en forme en langue étrangère. L'IA doit être complétée par des expertises spécifiques.

Nabil Hathout : Pourrions-nous avoir, à l'instar de l'informatique et d'autres domaines, quelque chose qui ressemblerait à un marché ou à une structure centralisée pour aider les UMR en matière d'aide à la rédaction, révision d'articles ?

Sylvie Démurger-Fournier : Point d'information sur le programme FP9 : Horizon Europe

Depuis janvier, des réunions régulières ont lieu, organisées par la DGRI pour discuter et faire le point des positions de la France. Ces réunions associent le CNRS (et donc l'InSHS) le Ministère, l'alliance Athéna, l'ANR. Nous sommes en phase de propositions pour Horizon Europe. Les SHS sont concernées par le Cluster 2. Les financements SHS s'annoncent décevants (Budget 2,8 G€ inférieur au budget des anciens défis du programme H2020). Dans le cadre du FP9 : discussion de missions et demande du CNRS de remontée de propositions de missions SHS. Les questions d'éducation, d'inégalités, de risques scolaires, en lien avec les objectifs de développement durable (ODD) et l'atteinte de ces objectifs. Mise en place d'un PCN un peu transverse : veille sur les autres clusters dans lesquels les SHS peuvent s'intégrer (santé, alimentation qui sera très bien doté)

3. Bilan du concours chercheurs 2018 après les commissions d'admissions. Affectations des chercheurs lauréats.

François-Joseph Ruggiu :

Sur 65 postes : 37 en IDF (dont 16 à PSL) et 28 en régions dont 8 à Aix-Marseille, 2 à Strasbourg et 1 à Bordeaux qui sont des sites avec IdEx.

Tous les chercheurs lauréats ont été affectés dans une unité qui était mentionnée dans leur dossier de candidature, et dans 75% des cas, il s'agit du premier choix du candidat. PSL contient 30 unités en lien avec l'EHESS.

L'InSHS veut avoir une vision globale des mutations et affectations. Globalement l'IDF perd des C et IT au profit de régions du sud de la France.

4. Création de trois post-doctorats InSHS²

François-Joseph Ruggiu : La démarche correspond au dispositif dit de la fondation Thiers (via l'Institut de France) qui recevait 15 post-docs roulant par tiers sur trois ans, exclusivement CNRS, dont certains étaient affectés dans des UMR.

Le CNRS a suspendu sa convention partenariale avec l'Institut de France, d'où ces postes-docs. En 2017, l'InSHS a sanctuarisé 2 post-docs fléchés en Humanités numériques à l'IRHT. Cette année 3 post-docs sont affichés sur des priorités thématiques de l'Institut. L'an prochain il y en aura entre 3 et 4. Ce sont des postes pour 2 ans renouvelables une fois.

Nathalie Le Tellier-Becquart : La TGIR Huma-Num (UMS) ne peut pas héberger les candidats mais souhaite les accompagner.

Philippe Auvergnon : demande s'il y a eu des cas de déclassement cette année lors des jurys d'admission.

Cécile Michel : Il y a eu un déclassement en section 36, sur les autres sections, il s'agit plutôt de changements de position des candidats admis. Il y a eu des protestations pour la section 36.

Jean-Pierre Le Crom : l'an dernier les 4 sociologues avaient été déclassés et 1 poste avait été perdu. Cette année il y avait 8 postes, un candidat classé 8^e est passé à la 10^e place. Le Jury d'admission n'a pas entendu la section. Il est question que le candidat déclassé puisse bénéficier d'un poste vacant. Cela a entraîné 6 démissions en section (5 dues à cette affaire et d'autres éléments).

L'an dernier : il y avait conflit entre section et direction de l'Institut. Cette année il y a plutôt un conflit entre la section et d'autres sociologues qui ne font pas partie de la section.

² <http://www.cnrs.fr/inshs/recherche/aac-postdocssh2018.htm>

5. La place des SHS dans le second appel à projet CNRS-Momentum

48 dossiers SHS présentés et 1,5 sur 18 retenus pour les SHS l'année dernière, ce qui n'est pas si mal. Cette année il y a eu beaucoup moins de candidats liés au SHS.

6. Le PIA3, les EUR et la politique de sites.

Pour les LabEx qui ne sont pas dans les IdEx confirmés, la campagne d'évaluation et de prolongation est en cours. Le CNRS reçoit les projets des LabEx qui souhaitent leur prolongation et fournit, selon les cas, des lettres de soutien avec un paragraphe d'analyse faite par l'institut. La question essentielle est celle du bilan du labEx et de la qualité du projet. Date de remise : 27/09.

EUR : 2 campagnes se dessinent : une pour les EUR qui ne sont pas dans des IdEx ou des ISite, l'autre pour les sites IdEx et ISite. Les profils de ces EUR ne sont pas clairs à ce jour. Les budgets sont en baisse et il s'agit vraisemblablement de saupoudrage. Cela dépendra du nombre d'EUR retenues.

Discussion avec les présidents de section :

En raison de sessions de printemps chargées et tardives, peu de présidents de section sont présents. Il s'agissait de discuter du bilan sur le concours chercheurs 2018, nombre de postes en regard du nombre de candidats, adéquation et justification des coloriages/fléchages et viviers des candidats, % des candidats retenus à l'audition, impact du concours CRCN sur la sélection à l'audition et sur l'âge au recrutement des chercheurs, communication des critères de sélection vers la communauté scientifique, etc.

Section 32 (Ivan Guermeur, secrétaire scientifique de la section)

Concours apaisé cette année par rapport à l'an passé où un poste n'a pas été attribué. Audition de 90 candidats sur 200. Avec l'ouverture du concours CRCN on a vu revenir les candidats qui ne pouvaient plus être auditionnés comme CR1, mais ils restent minoritaires. Impact du concours CRCN : Tendance au rajeunissement

8 postes CRCN et parité parfaite pour le recrutement : 4H et 4F. Il y avait 4 coloriages dont 3 ont été pourvus. 3 coloriages avaient été co-décidés avec la section à partir des statistiques de la section et des fiches « dialog » transmises par le DAS en privilégiant les demandes mutualisées entre unités. Le coloriage « Genre », beaucoup de candidates mais pas pourvu. Il n'y avait pas énormément de pression en DR2.

Communiquent vers la communauté scientifique en respectant les consignes.

Section 34 (Nabil Hathout)

Sur les 95 candidats admis sur dossier, 35 ont été retenus pour les auditions, avec une limite dans le nombre d'années après la thèse (en moyenne de 3 à 8 ans après la thèse). Pas de communication avec les candidats, ni avant ni après. Renvoi vers le service des concours. Il y avait 1 seul coloriage sur 4 postes. Un candidat classé 1^{er} sur le coloriage sous la barre -> jury d'admission : a été retiré du classement

Section 36 (Jean-Pierre Le Crom)

8 postes de CR. Les coloriages ont été bien discutés avec la nouvelle DAS en amont du concours. Le coloriage a été proposé par la section. 3 coloriages : Droit social, international et comparé (pourvu), Méthode mixte quanti-quali (pourvu), Sociologie des classes populaires

PB : la section a classé un candidat déjà classé l'an passé, mais qui a de nouveau été déclassé par le jury d'admission.

220 dossiers, comme l'an dernier, la section a auditionné un peu plus de 50 personnes, contre 60 l'an dernier.

1 étranger sur les 8 candidats classés, sur Droit social, international et comparé et 3 femmes sur 8.

La section 36 comprend 2 disciplines : Sociologie et droit (sciences du droit). Sur les 8 candidats classés, il y avait 6 sociologues et 2 juristes

Impact de la fusion CR1 et CR2 en CRCN : ont recruté plutôt jeunes, plutôt profil ex CR2 que ex CR1. Le plus âgé a 37 ans. La candidate classée 1ere a soutenu sa thèse en 2017.

Le président de la section répond à tous les candidats non classés par téléphone une fois le concours fini à partir des rapports. Il pense que c'est très utile et très positif.

Pour concours DR : 3 postes pour moins de 20 candidats. Recrutement 2 femmes, 1 homme. 1 juriste et 2 sociologues.

6 membres de la section ont démissionnés : 3 nommés, 3 élus³. Les remplacer prendra du temps, pas avant la session d'automne.

Cécile Michel : Le passage à 5 ans des sections du comité national signifie des jurys de concours identiques pendant 5 ans, ce qui est beaucoup trop long et pas très sain ; un peu de renouvellement au sein des sections paraît indispensable.

CID 52 (Ginette Saracco)

Avec le passage au concours CRCN on a assisté à une explosion de candidats en 2018 : 155 candidats contre 112 en 2017. 32 ont été retenus pour audition. Il y avait 5 postes, 9 candidats ont été classés. Sur les 9 candidats, il y avait 6 femmes et 3 hommes. Sur les 5 postes pourvus : 3 femmes et 2 hommes.

Pour sélectionner les candidats pour l'audition, la section ne regarde pas l'âge mais l'expérience par rapport à la thèse. Il y a deux catégories de candidats : Sup. et inf. à 5-6 ans d'expérience

Il y avait 3 postes coloriés dont 1 pourvu (dynamiques européennes, enjeux de durabilité et modélisation). La section considère avant tout la qualité scientifique des candidats. Le classement est respecté entre l'admissibilité et l'admission.

Concours DR2 : explosion de candidats externes (17), seuls 11 se sont présentés. Il y avait 6 postes DR2 pour un total de 43 candidats. 11 personnes classées : 3 femmes/8 hommes. Aucun externe. 6 retenues : 1 femme/5 hommes.

CID 50 (Ivan Guermeur)

3 postes de DR2 et très peu de candidats. Parmi les candidats figuraient plusieurs DAS.

2 candidats ont été recrutés. Pour A. Petit et A. Schultz (DGDS du CNRS), les DAS doivent être de rang A (DR ou PU) et avoir plus de 50 ans, et donc de l'expérience.

Ivan a noté que c'est seulement à l'InSHS qu'on prenait des DAS aussi jeunes.

³ *Seulement deux membres de la section apparaissent comme démissionnaires sur le site du CoNRS : http://www.cnrs.fr/comitenational/sieges_vacants/sections/remplacement_sections.htm.*

Réunion interne au CS de l'InSHS

Compte rendu de la réunion du 18 janvier 2018 approuvé à l'unanimité
Compte rendu par Nathalie Le Tellier-Becquart du CS d'Huma-Num du 25 juin

Questions diverses

MSH : Réunion des directeurs des MSH. Bertrand Jouve, nommé en 2016, ne serait plus en fonction. Selon une dépêche AEF, il y aurait des inquiétudes sur la trajectoire du réseau des MSH, il est question de réécrire la convention qui date de 2006.

Postes de chercheurs et contrats doctoraux : **Antoine Petit** est intervenu à plusieurs reprises pour indiquer qu'il voudrait moins de chercheurs mais plus de moyens pour travailler. Il envisage de n'ouvrir que 250 postes de chercheurs en 2019 et 310 postes ITA. Par ailleurs, il veut instaurer 500 contrats doctoraux sur financement CNRS. Les sujets de contrats doctoraux seront en lien avec la politique scientifique du CNRS afin de pouvoir ensuite les injecter dans la société civile, entreprise, industrie, etc. Le contrat doctoral n'est pas reconnu par le monde de l'entreprise en France.

Pour les financer, le CNRS espère récupérer la taxe sur les salaires que les universités ne payent pas et que les EPST payent. Bercy/Dépenses n'y voit pas d'inconvénients mais Bercy/Recettes est réfractaire. Pour le CNRS, cela représente plus de 100 M€.

Multi-tutelles des UMR : **Antoine Petit** a accordé un entretien à l'AEF sur cette question. Il veut réduire à deux le nombre de tutelles pour la majorité des UMR dès 2019. Il pense que cela complexifie le paysage. S'il doit y avoir plus, cela ne peut être que sous une forme partenariale.

RIBAC : **Rosanna Vaccaro-Chaudiron et Cécile Michel** font partie du comité scientifique et technique RIBAC. Le projet Conditor, soutenu par le MESR dans le cadre du comité « sciences ouvertes » a pour but de constituer un référentiel de la production scientifique française.

L'équipe de Conditor a sollicité l'InSHS et l'équipe RIBAC via Michèle Dassa pour pouvoir disposer de toutes les métadonnées des publications des chercheurs CNRS répertoriés dans RIBAC, mais cet outil n'a pas été conçu dans cette optique. Une convention CNIL protège les données RIBAC d'où l'impossibilité de verser ses données dans Conditor.

Rosanna et Cécile ont suggéré d'inciter les chercheurs à répondre à la demande du MESR sur Conditor en renseignant Hal-SHS ; or les publications saisies dans Hal-SHS sont automatiquement importées dans RIBAC. Conditor relève les données toutes disciplines confondues. L'InSHS est d'accord avec cette suggestion et a envoyé un mail en ce sens aux DU des Unités SHS.

Antoine Petit s'intéresse à RIBAC, a demandé à François Joseph Ruggiu de présenter RIBAC au comité de direction. Il réfléchit à éventuellement faire adopter RIBAC par l'ensemble des instituts du CNRS en le remaniant à la base pour que l'outil s'adapte à toutes les disciplines.

Dans les autres instituts les chercheurs renseignent le Compte rendu annuel d'activités des chercheurs (CRAC).